

COPIE

**M. le Dr Didier MOULINIER
4, rue Claude Bernard**

33200 BORDEAUX CAUDERAN

Bordeaux,
Le 6 décembre 2004

Nos Références :
CB - nt -
6816

Monsieur et Cher Confrère,

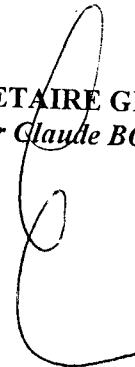
Nous venons de recevoir plusieurs demandes d'information dont une émanant de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé, concernant une thérapeutique de « cure d'autohémothérapie ».

Afin de donner suite à cette demande, nous vous remercions de bien vouloir nous fournir les bases scientifiques de cette thérapeutique et nous serions très honorés si vous acceptiez de nous rencontrer au siège du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, afin que nous en discussions.

Pour cela, il vous appartient de vous rapprocher téléphoniquement de Mademoiselle BERGER, Secrétaire Administrative, afin qu'elle organise ce rendez-vous.

Veillez accepter, Monsieur et Cher Confrère, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

**LE SECRETAIRE GENERAL,
Docteur *Claude* BOISSEAU.**





ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS

Conseil Départemental de la Gironde

Mr le Dr Didier MOULINIER
4, rue Claude Bernard
33200 BORDEAUX CAUDERAN

Bordeaux,
Le 25 mai 2005

Nos Références :

CB - nl -
6816

Monsieur et Cher Confrère,

Le Conseil Départemental de la Gironde vous a écrit le six décembre 2004 (voir copie ci-jointe).

Il se peut que vous n'ayez pas reçu ce courrier.

Nous vous serions donc très reconnaissants, maintenant que vous en avez pris connaissance, de bien vouloir nous indiquer la suite que vous comptez donner à notre demande.

En restant à votre disposition, je vous prie, Monsieur et Cher Confrère, d'accepter l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

LE SECRETAIRE GENERAL,
Docteur Claude BOISSEAU.

PJ : 1.

Docteur Didier MOULINIER
Diplôme Universitaire Paris Nord
CANCEROLOGIE
Diplôme Universitaire Bordeaux II
GERONTOLOGIE
4, rue Claude Bernard
33200 BORDEAUX CAUDERAN
Tél. : 05.56.02.98.48

Bordeaux, le 17/01/2005

A.F.S.S.A.P.S
Monsieur Laurent MOCHE
143/147, Bld A. France
93285 SAINT DENIS CEDEX

Monsieur,

En date du 30 novembre 2004, vous m'avez envoyé un courrier par voie recommandée fortement déplaisant auquel j'ai répondu en date du 12 décembre 2004.

Il s'est maintenant passé plus de quatre semaines et je n'ai toujours pas reçu de réponse de votre part.

J'en conclus donc que mes craintes étaient justifiées, à savoir que le courrier que vous m'aviez adressé était sans fondement.

D'autre part, je vous avais demandé très précisément les textes de loi qui interdisaient la pratique de l'auto-hémothérapie en France.

Du fait de votre absence de réponse à mon courrier, j'en conclus donc qu'il n'existe, comme je le pensais, aucun texte de loi interdisant en France à des praticiens d'utiliser cette pratique thérapeutique qui a d'ailleurs été jusqu'à relativement récemment, comme je vous l'ai déjà signalé, inscrite à la nomenclature des actes infirmiers.

Votre absence de réponse malgré le courrier officiel que je vous ai adressé me conforte également dans l'impression que je reste dans mon bon droit et m'autorise de ce fait, dans la mesure où j'en verrais la nécessité pour mes patients en France, d'utiliser cette arme thérapeutique.

J'adresse par ailleurs un double de cette correspondance à l'ensemble des interlocuteurs que vous avez cru bon contacter ainsi que votre ministre de tutelle.

Soyez assuré de l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Docteur Didier MOULINIER
Président National de l'Association MONTESQUIEU

